Syndicat CGT du SDIS 16
Logis de Lunesse
16000 Angoulême
Tél : 05 45 39 45 20

Angoulême, le 12/03/2009.

A

Monsieur le Président
du Conseil d'Administration du SDIS
de la Charente

Objet : Formation et Maintien des Acquis (FMA) SPP

Le règlement Intérieur (RI) du corps départemental mentionne 4 journées de FMA annuelles pour les SPP (SAP, LSPCC, ARI et FDF COD). La nécessité de ces journées de formation émanait de la demande de notre organisation syndicale en 2004.

En prévision pour l'année2009, il apparaît que 2 journées seraient regroupées (ARI et LSPCC), pour faire une nouvelle FMA dont le thème et le contenu ne sont pas connus à ce jour. Nous vous rappelons que toute modification du RI doit être validée par le CTP.

Dans en esprit constructif, nous sollicitons :

- Une concertation des organisations syndicales pour définir les thèmes de FMA et sur les modifications à apporter aux FMA maintenues
- Une présentation au CTP pour validation et mise en place au sein du RI.

Nous nous tenons à votre disposition et nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos sentiments respectueux.

Le secrétaire général
Blotière C.